

Le 17 septembre 2013

Quelles perspectives pour les politiques contractuelles de la Région ?

La contractualisation connaît un regain d'intérêt en France, notamment pour "territorialiser" des politiques publiques, afin de "croiser" les politiques de l'Etat et les territoires, au bénéfice de la cohésion nationale. A l'échelon régional, la contractualisation se décline en fonction de thématiques et de territoires, assortie de mécanismes de "critérisation" et de modulation.

Dans son rapport, le CESER s'interroge sur l'évolution du dispositif actuel afin qu'il apporte une contribution aux politiques de la Région face aux enjeux et besoins, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint. Il fait à ce titre plusieurs propositions :*

- Conforter le Contrat de Projets Etat-Région (CPER), pierre angulaire de la politique de contractualisation de la Région, en tant que démarche de programmation concertée, en :
 - définissant un double séquençage : pour le court terme (deux à quatre ans), avec une tranche ferme (20 à 30% de la dotation), portant sur des opérations identifiées, pour le plus long terme, une dotation affectable, réservée à des projets identifiés mais non programmables.
 - recherchant une plus grande synergie entre la stratégie de l'Etat pour la région capitale, la vision régionale exprimée dans le projet de SDRIF, ainsi que les projets de territoire d'intérêt régional.
- Focaliser les Contrats Particuliers Région Département (CPRD) sur des projets locaux d'échelon départemental, afin de ne pas créer de confusion avec la démarche des CPER.
- Encourager les initiatives de la Région de soutien aux PMI – PME par des outils et moyens contractuels adaptés.
- Mobiliser des fonds européens, dont la Région devrait être l'autorité gestionnaire, au bénéfice de projets "structurants" relevant à la fois de priorités territoriales et thématiques.
- Apporter plus de transparence dans le suivi de l'exécution des contrats, afin de permettre d'éventuelles mesures correctives et de réorientation de crédits affectés.
- Favoriser l'évaluation, démarche incontournable pour accompagner la mise en œuvre et le suivi des dispositions contractuelles adoptées par les parties.
- Reconnaître, à la suite du projet de loi sur la décentralisation, la capacité d'intervention du CESER dans ce domaine.
- Impliquer davantage la "société civile" tout au long du processus d'élaboration et de mise en œuvre des décisions publiques, en fixant le principe d'une clause de participation citoyenne à l'élaboration et au suivi des contrats.

* « **Quelles perspectives pour les politiques contractuelles de la Région** » Rapport de la Commission Finances et Plan présenté par Jean-Michel PAUMIER